

Institut de Droit Notarial et de
Pratique Notariale
Istituto di Diritto e Pratica Notarile
**Institut für Notariatsrecht und
Notarielle Praxis**

Séminaire de formation continue

**Mercredi 25 octobre 2017 et jeudi 26 octobre 2017,
de 13h45 à 17h30, Konferenzzentrum Egghölzli, Weltpoststrasse 20,
3015 Berne**

Actualités concernant la propriété par étage – en particulier du point du vue du notariat

Chères Consoeurs, chers Confrères,
Mesdames, Messieurs,

La constitution de propriété par étage, et par voie de conséquence également la constitution de copropriété sur des installations communes comme des garages ainsi que les contrats de ventes d'unités d'étage construites ou à construire font partie des domaines essentiels de l'activité du/de la notaire. 50 ans après sa réintroduction dans le droit suisse, la propriété par étage est très actuelle et fait l'objet d'une demande constante. En tant qu'instrument de droit civil elle peut aussi apporter une contribution significative aux préoccupations de droit public toujours plus importantes de la densification des constructions.

Pour cette occasion l'**Association des notaires bernois** et l'**Institut de Droit Notarial et de Pratique Notariale de l'Université de Berne** vous invitent à la formation continue 2017 qui traitera du thème « Actualités concernant la propriété par étage - en particulier du point de vue du notariat ».

Pour commencer nous aborderons la constitution de la propriété par étage, ainsi que les questions devenues entretemps toujours plus fréquentes en relation avec les modifications ultérieures. Ensuite nous discuterons de l'achat d'une unité d'étage sur plan, notion qui est d'importance sur le plan pratique. Puis le nouveau modèle de règlement de la communauté des propriétaires d'étage édité par la commission du recueil de modèles d'actes de l'Association des notaires bernois fera l'objet d'une présentation. La manifestation sera en outre étoffée par un aperçu des questions et problèmes actuels liés à la propriété par étages.

1. Programme – thèmes, horaire et direction du séminaire

Heure	Thèmes / programme
13h45	Ouverture / salutations de la présidente de l'ANB
14h00	Constitution de propriété par étages et modifications ultérieures – en particulier du point de vue de la personne habilitée à dresser des actes authentiques Prof. Dr. iur. Stephan Wolf / Dr. iur. Alexander Kernen
14h45	Achat d'une unité d'étage sur plan Prof. Dr. iur. Frédéric Krauskopf
15h30	Pause
16h00	Le règlement de la communauté des propriétaires d'étages - présentation du modèle d'acte Dr. iur. Beat Bräm
16h30	Questions et problèmes actuels relevant de la propriété par étage - aperçu Prof. Dr. iur. Amédéo Wermelinger
17h30	Clôture du séminaire

Langue, traduction

- Les conférences seront données en allemand, avec traduction simultanée en français le jeudi 26 octobre 2017.

Direction du séminaire

Prof. Dr. iur. Stephan Wolf, avocat et notaire, Professeur ordinaire de droit privé et droit notarial à l'Université de Berne, directeur du séminaire de droit civil et de l'Institut de Droit Notarial et de Pratique Notariale

2. Conférenciers

- 2.1. Constitution de propriété par étages et modifications ultérieures – en particulier du point de vue de la personne habilitée à dresser des actes authentiques
Prof. Dr. iur. Stephan Wolf, avocat et notaire, Professeur ordinaire de droit privé et de droit du notariat à l'Université de Berne / Dr. iur. Alexander Kernen, avocat et notaire, Berne
- 2.2. Achat d'une unité d'étage sur plan
Prof. Dr. iur. Frédéric Krauskopf, avocat, LL.M., Professeur ordinaire de droit privé à l'Université de Berne
- 2.3. Le règlement de la communauté des propriétaires d'étages - présentation du modèle d'acte
Dr. iur. Beat Bräm, avocat et notaire, membre de la Commission du recueil de modèles d'actes de l'Association des notaires bernois, Ins
- 2.4. Questions et problèmes actuels relevant de la propriété par étage - aperçu
Prof. Dr. iur. Amédéo Wermelinger, avocat, Professeur titulaire de droit privé à l'Université de Fribourg, Baldegg

3. Date et lieu

Mercredi 25 octobre 2017 et jeudi 26 octobre 2017 de 13h45 à 17h30,
Konferenzzentrum Egghölzli Bern, Weltpoststrasse 20, 3015 Berne.

L'utilisation des transports publics est recommandée:

- BernMobil ligne 8 „Saali“ (jusqu'à l'arrêt „Egghölzli“) et
- BernMobil ligne 6 „Worb Dorf“ (jusqu'à l'arrêt „Egghölzli“).

Seul un nombre limité de places de parc est à disposition aux abords du lieu de la manifestation.

4. Documentation

La documentation du séminaire ainsi que d'autres documents (liste des participants) seront remis au début du séminaire.

5. Prix

CHF 350.—	pour les membres de l'Association des notaires bernois, de l'Association des avocats bernois, l'Association des notaires valaisans et de la Fédération suisse des notaires
CHF 140.—	pour les notaires stagiaires
CHF 390.—	pour les autres participants

Le prix comprend la documentation en allemand, la collation à la pause et la traduction simultanée (allemand/français) le jeudi 26 octobre 2017.

6. Inscriptions et aspects administratifs

L'organisation du séminaire est prise en charge par « OK Weiterbildung ».

Personne de contact: Markus Schärer, notaire, Zeughausgasse 18, 3000 Berne – tél : 031 320 59 11 – fax : 031 320 59 12 – weiterbildung@bernernotar.ch.

L'inscription se fait au moyen du talon d'inscription annexé jusqu'au vendredi 13 octobre 2017 au plus tard.

Merci d'indiquer sur le talon la date où vous souhaitez participer en priorité et si une éventuelle participation à l'autre date serait possible.

Le nom, prénom et adresse de la participante, respectivement du participant, doivent figurer sur le bulletin (vous êtes priés de ne pas utiliser de timbres de bureau "impersonnels"). Une confirmation et la facture vous seront envoyées immédiatement dès réception de votre inscription. En cas d'empêchement, le prix ne sera pas remboursé. Le remplacement du participant est toutefois autorisé.

Berne, juin 2017

ASSOCIATION DES NOTAIRES BERNOIS
Le Comité

**Institut de Droit Notarial et
de Pratique Notariale de l'Université
de Berne**

Annexe
Bulletin d'inscription